



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: 3034320



F 065140

Rési code :

O Antwerpen-Limburg
O Brabanttél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11O Oost & West -Vlaanderen
X Wallonietél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

3

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : MARECHAL	Nom, Prénom : [REDACTED]	
Adresse : Rte des bouvins, 57		
N° carte d'identité :	CP + Commune : 6700 ARLON	
N° TVA : BE 678.000.000	Tél : /	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile	☐ temporaire			☐ Art 87	☐ Art 278	☒ Unité de travail domestique
☒ Art 271	☐ périodique	☒ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☒ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☐	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : 5620861	Index jour : 76846,1	Index nuit : 34073,5	☐ Compt. kWh exclusif nuit :	
Protection branchement (A) : ☒ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☐ 063 ☐ 080 ☐ 100	☐	☐	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _n : ☐ 230 V ☒ 3x230 V ☐ 3N400 V		Type de prise de terre :	
Courant nominal maximum (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100			☐ boucle de terre	☒ barres / piquets
Câble d'alimentation tableau principal : 5 X 6 mm² - Type : VV3			☐	
Description installation	Dispositif diff. gén. : 40 A / 30 mA	Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 17	
☐ Voir annexe(s)				

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 2,1 Ω	☐ Isolement général : 0,583 MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
☐ Néant	

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme	n'est pas conforme	au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme	n'est pas conforme	au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

12/06/2014 (*)

☐ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : POSTAL

Agent n° 4546

Date : 12/06/2014

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : A Schéma(s) de position : 5

Schéma(s) unifilaire(s) : 3

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



AM-Elec

Arnaud Marechal
Rue de la Biff, 46
B-6780 Hondelange

- ♦ Electricité
- ♦ Dépannage
- ♦ Mise aux normes
- ♦ Eclairage personnalisé
- ♦ Sonorisation
- ♦ Réseau informatique
- ♦ Climatisation

Contactez-moi :

Tél : 0473.30.54.82

Fax: 063/21.00.59

Electricite.marechal@gmail.com

Compte :652-8171984-10

Tva n°: 0834.405.678

Plan électrique de la maison :

Adresse :
Rue des Bruyères, 57 à 6700 Stockem

Propriétaire :
[REDACTED]

Les plans comportent 8 pages et sont réalisés en 3 exemplaires .
Schéma d'implantation , schéma unifilaire et le repérage du coffret .

Date : 12/06/2014.....

Signature :

L'installateur :

Le contrôleur :

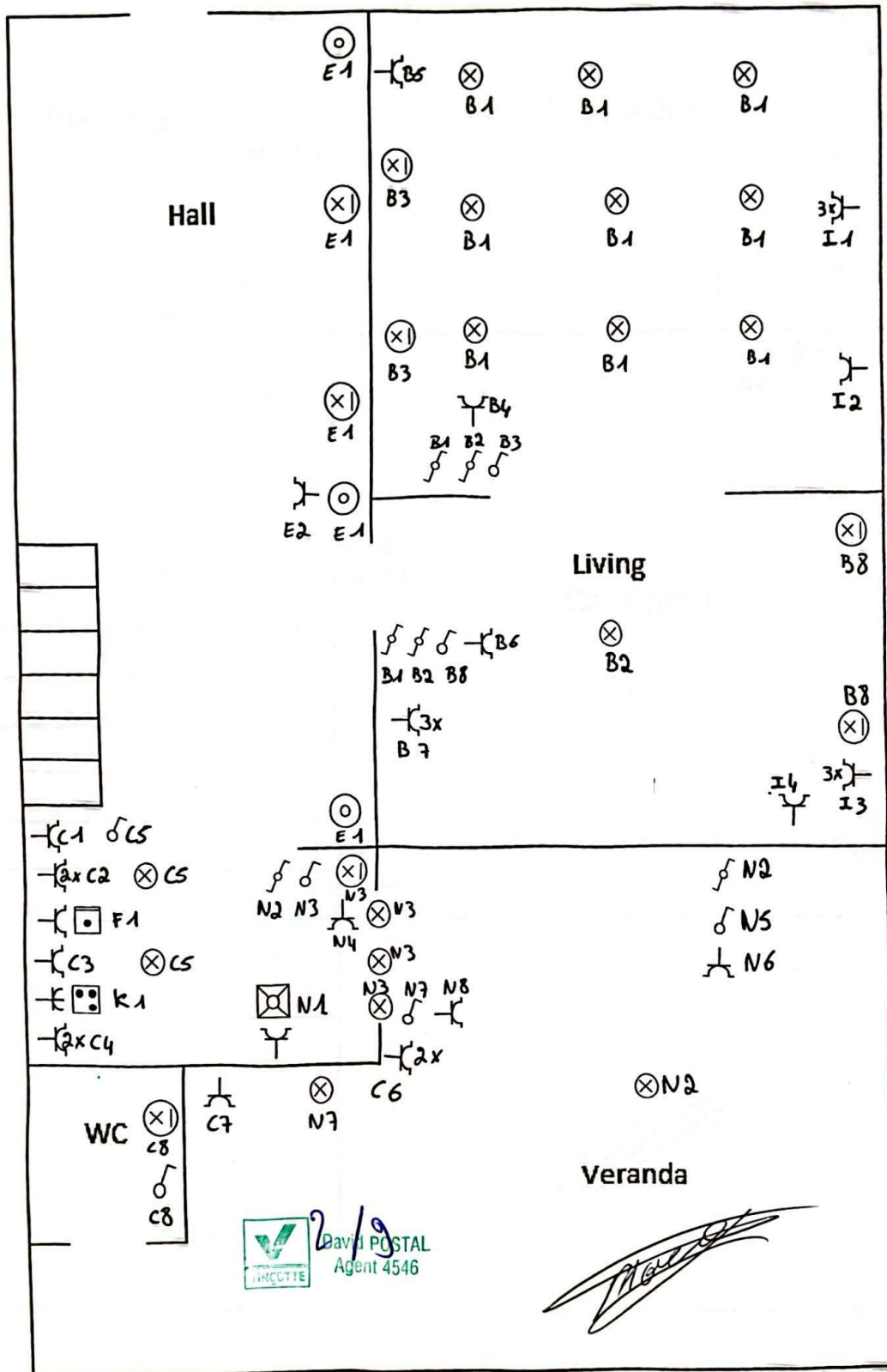
12/06/2014



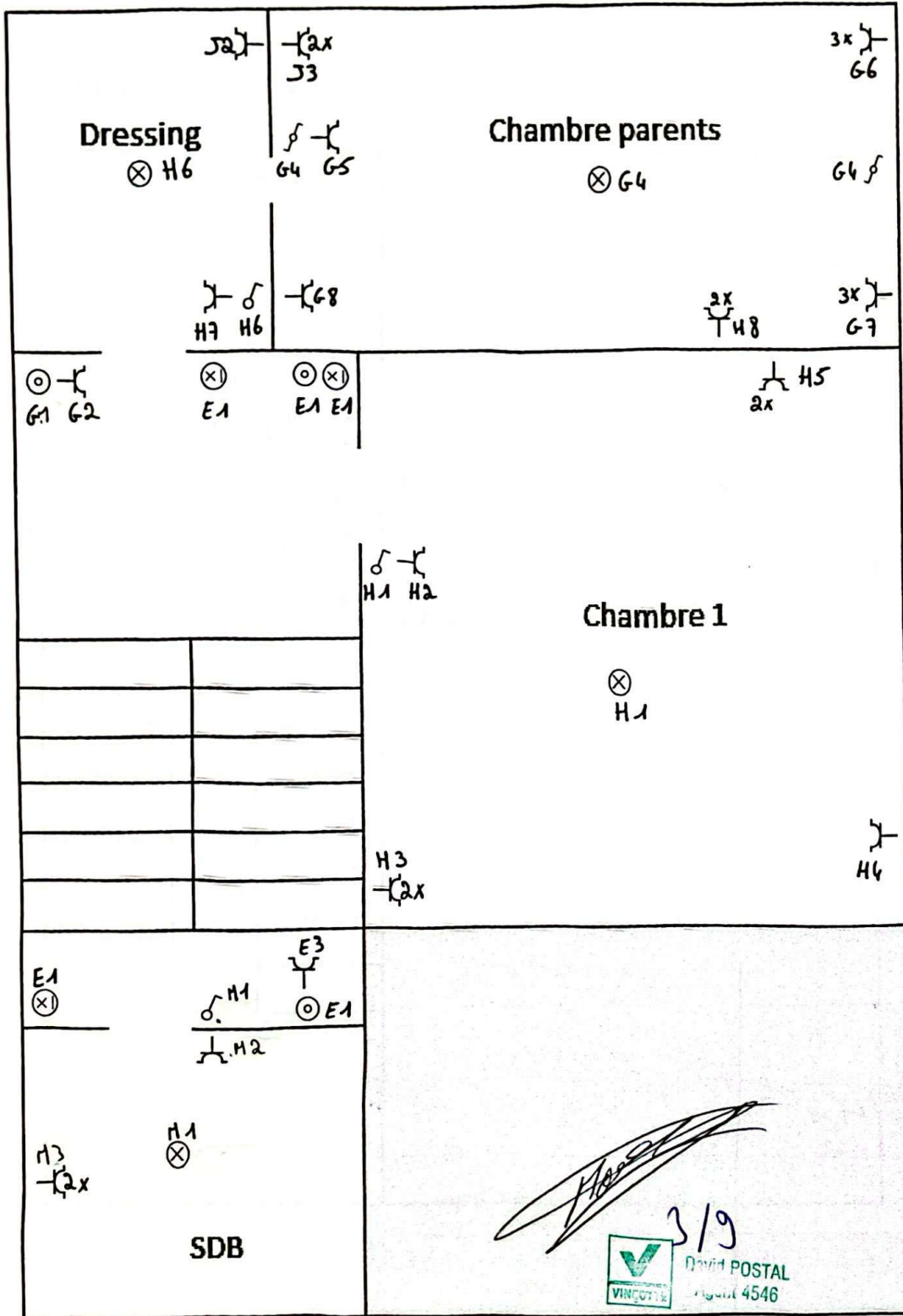
David POSTAL
Agent 4546

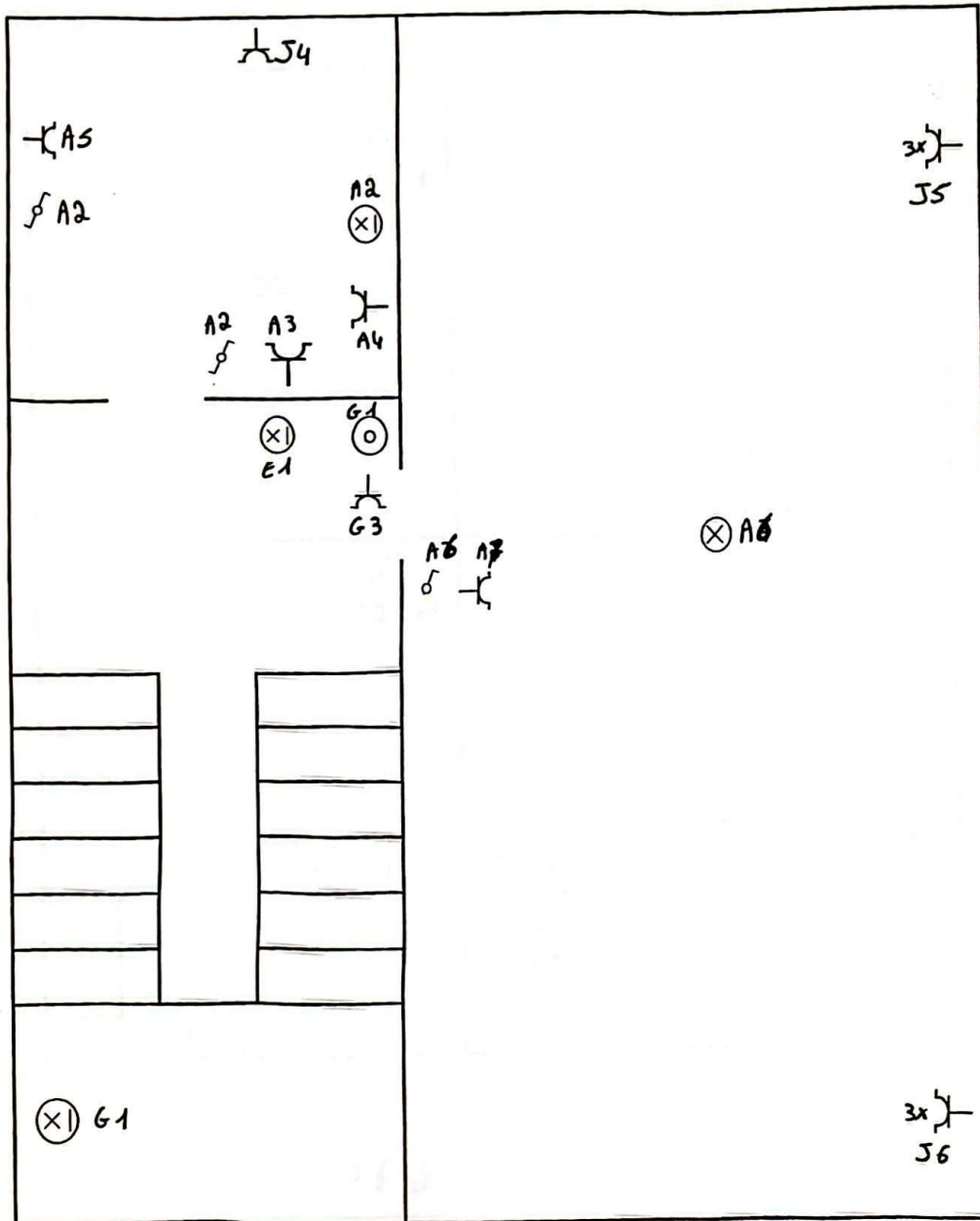
Le propriétaire :

.....



2/19
David POSTAL
Agent 4546

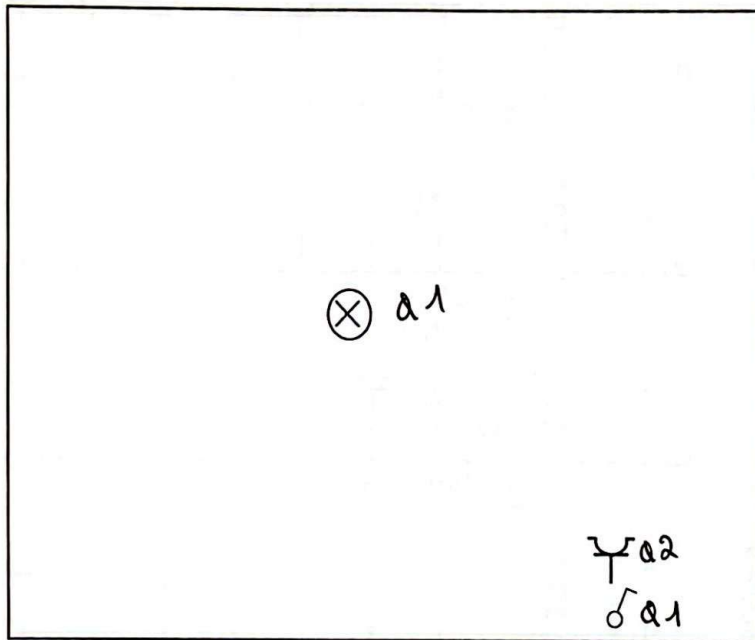




David POSTAL
3811 4546

[Handwritten signature]

[Redacted]

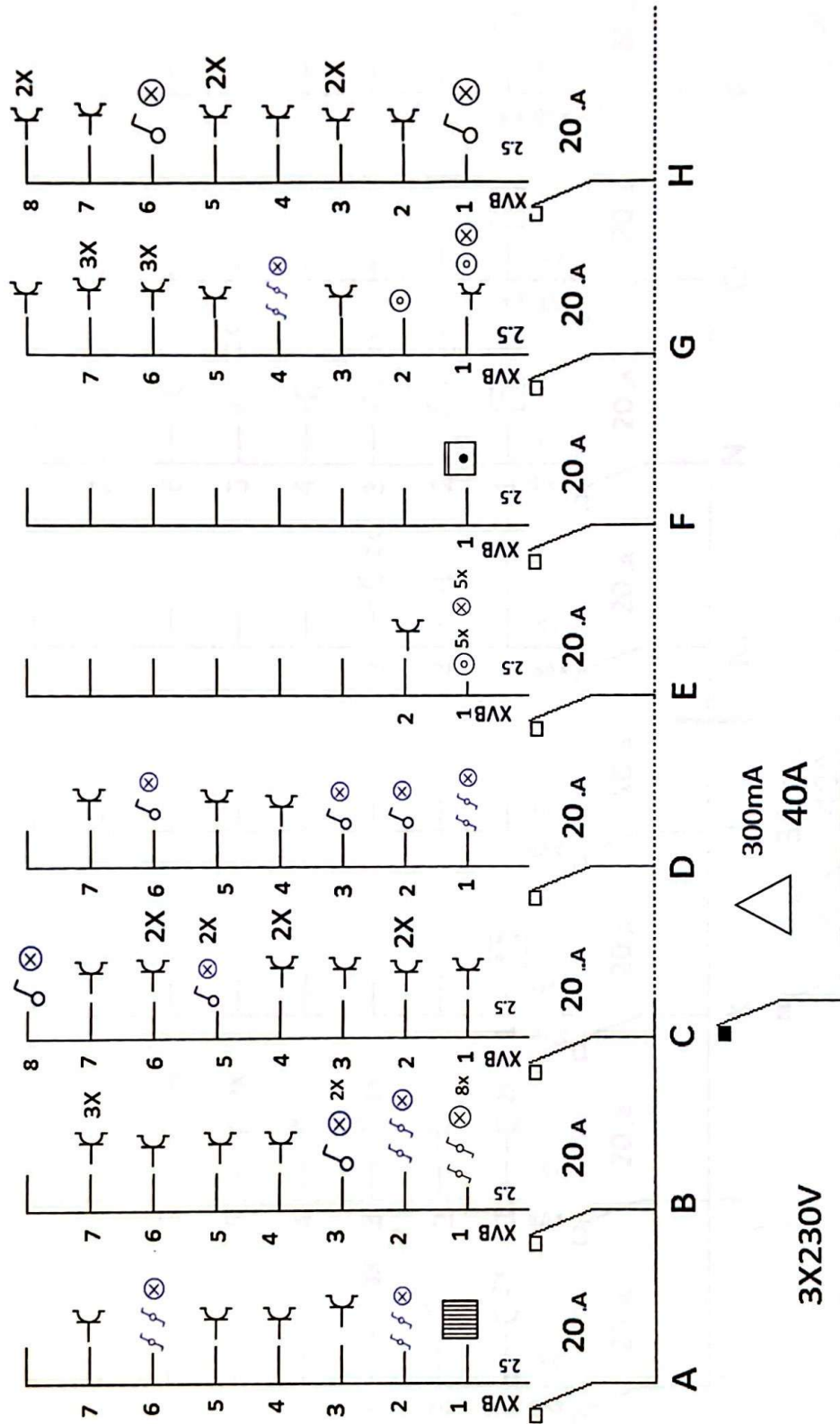


⊗
Q 1

⊗
a1

6/9
 David POSTAL
Agent 4546

[Handwritten signature]



DATA TOTAL
7/19
Agent 4046

EXVB 4x10²

3X230V



David POSTAL
Agente 4546

6/8



CS CamScanner

SGS

18

Registre n°:

Scellon n°:

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

Rue des Bequingères 57
67000 Aulnay

PROPRIETAIRE: (Nom - Prénom)

Adresse:

DEMANDEUR:

century 21 B.T.

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CI:

508 60 60 445 16



GRD: Interlex Compteur n° 56200861 Index: 62329/1/4882,9 Code EAN 5414490 20104390256

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: 40961 - Mesureur d'isolement n° SGS: 40961 - Mesureur de continuité n° SGS: 40961

Schéma liaison à la terre: TT - IT - TN

Procédure technique: (RGIE art. 86) TEC EE 102

Date du contrôle: 31/12/08

(RGIE art. 87/88) TEC EE 211-212

Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)

visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271 bis) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)

Ancienne installation: visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)

Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier:

Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle,

Contenu des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.10.83 - BA4/BA5: Oui/Non

Tension: 230 V AC-DC; Protection raccordement: Existante: 25 A - Prévue: A

Câblage alimentation tableau principal: 5 en 6 mm², type: VVB; Inter. général: 40 A, type: 1

Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 11; Ra = 27 Ω; Ri tot = 2,9 MΩ

DESCRIPTION: Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
40	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
—	—	—

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
40	3000	30
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
—	—	—

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Bon - Infractions - Remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Bon - Infractions - Remarques
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche: Oui - Non
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non
- Chauffage électrique placé: Oui - Non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: Bon - Infractions - Remarques
- Etat du matériel électrique: Bon - Infractions - Remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: Bon - Infractions - Remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: Bon - Infractions - Remarques
- Matériel électrique fixe et mobile: Bon - Infractions - Remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test via un courant de défaut: Bon - Infractions -

INFRACTIONS - REMARQUES:

1. Remarque: le calibre du tableau correspond à la valeur de la prise de terre (25A).
2. Remarque: la protection des tableaux doit être adaptée aux sections des circuits qu'elles protègent.
3. Remarque: la protection des tableaux doit être adaptée aux sections des circuits qu'elles protègent.
4. Remarque: la protection des tableaux doit être adaptée aux sections des circuits qu'elles protègent.
5. Remarque: la protection des tableaux doit être adaptée aux sections des circuits qu'elles protègent.
6. Remarque: la protection des tableaux doit être adaptée aux sections des circuits qu'elles protègent.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Le DPCDR est - était plombé ☐ (voir verso 2).

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant la date ci-dessus: date de l'acte

L'INSPECTEUR:

N° + nom + signature

Vanderweide 561

NOM - FONCTION/QUALITE:

Vu inspecteur à la date ci-dessus

VISA DU DISTRIBUTEUR:

DATE:

Les conditions générales de SGS Bureau Nivelles, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

Feuillet n° 128489

BLEE10.10F-05/02/07

SGS SSB ASBL/VZW
Siège socialBd International, 55/D
Square des Conduites d'Eau, 1B-1070 Bruxelles
B-4020 Lièget +32 (0)2 411 60 35
t +32 (0)4 365 62 71f +32 (0)2 411 38 70
f +32 (0)4 366 14 93www.be.sgs.com/bureau Nivelles
www.be.sgs.com/bureau NivellesMember of the SGS Group (Société Générale de Surveillance)
RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA 552-2890500-45